



Organisateur : « Fêtes et Festivités » à Cabrières d'Avignon

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Se déroulant le **DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2019 à COUSTELLET**

Je soussigné(e),

Nom : Prénom
Né(e) le : à : Département :
Adresse.....
CP..... Ville.....
Tél..... Email:.....
Titulaire de la pièce d'identité N°.....
Délivrée le..... Par.....

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du code de commerce)
- la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du code pénal)

Fait à le **Signature**

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ mètres.

INSCRIPTION

L'emplacement doit être réservé pour une seule personne.

Votre emplacement sera réservé définitivement lors de la réception de votre règlement

- ◆ **Prix : 9.00 € les 2.50 m linéaires sur 2 m de large ; 18.00 € les 5 m linéaires ...**
- ◆ **Caution pour propreté des lieux : 9 €**
- ◆ **Libellez vos deux chèques à l'ordre de l'association « Fêtes et Festivités », le chèque de caution vous sera rendu à la fin de la journée du vide-greniers si vous avez laissé propre votre emplacement. Pour que votre dossier soit pris en compte, il doit être exclusivement envoyé par courrier en mairie**

- ◆ **à l'adresse suivante :** Mairie de Cabrières d'Avignon
Mme Cathy Pommier-Bernard
76 cours Jean Giono
84220 Cabrières d'Avignon

Votre dossier doit comprendre :

- L'attestation ci-dessus dûment complétée et signée.
- Une photocopie de votre carte d'identité recto-verso afin de vous inscrire sur le registre pour la Préfecture.
- Les deux chèques.

Votre emplacement sera numéroté et il sera du métrage réservé (2.5 m ou 5 m ou 7.5 m...)

Venir le Dimanche 15 Septembre, entre 6 H et 7 H 30.

Pour tout renseignement, téléphonez au 07.60.47.05.51 /06 61 50 35 46 fetes.et.festivites.cabrieres@gmail.com

**BUVETTE ET PETITE RESTAURATION SUR PLACE organisée par
l'A.P.E de Coustellet**

IMPORTANT

Remboursement : L'absence de l'exposant, pour quelques raisons que ce soit, ainsi que les conditions atmosphériques défectueuses (tempête, grêle, pluie) ne donneront droit à aucun remboursement du montant des réservations réglées.

Recours : L'exposant renonce à tous recours, qu'il serait en droit d'exercer contre « Fêtes et Festivités » de Cabrières d'Avignon, en cas de dommages matériels qui pourraient être causés pendant le vide-greniers.

Retard : Tout emplacement non occupé à 8 heures, pourra être attribué à une autre personne.

